REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13

le 8 décembre 2023

DATE DE LA CONVOCATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Séance nº 4 du 14 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi quatorze décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

<u>Présents</u>: Jean-Marie DURIEZ, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

<u>Absents</u>: Georges DEMANET, représenté par Thierry JOURNEUX, Patrick BOUTEILLER, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Majda LACHGAR, représentée par Carole MORTELECQ, Sandrine HEUDE, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE.

Secrétaire: Gérard VIEUBLED.

❖ Délibération n° CM..33-2023

Syndicat d'Energie de l'OISE

2023-0314-T - Extension - BT / RT - SOUTERRAIN

- rue des Malades

N°ENEDIS: DC22/231693

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,

VU la nécessité de procéder à l'extension du réseau d'électricité pour la rue des Malades,

VU le coût total prévisionnel des travaux TTC établi au 27 octobre 2023 s'élevant à la somme de 16 655,71 €uros (valable 3 mois);

VU le montant prévisionnel de la participation de la SA HLM du Beauvaisis de 11 647,86 €uros (sans PCT) ;

VU l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la nécessité de procéder à : Extension du réseau d'électricité pour le Rue des malades,

VU les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) en date du 5 février 2020;

Envoyé en préfecture le 16/12/2023

Reçu en préfecture le 16/12/2023

Publié le

ID: 060-216005793-20231214-33_2023-DE

Après en avoir délibéré; à l'unanimité des présents et représentés,

- ▶ ACCEPTE la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité **rue des Malades** en technique **souterraine**.
- PREND ACTE que le Syndicat d'Energie de l'Oise réalisera les travaux.
- ▶ ACTE que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- ▶ PREND ACTE de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

Pour extrait certifié conforme, le 16 décembre 2023

Jean-Marie DURIEZ, Maire

Gérard VIEUBLED, Secrétaire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 16 décembre 2023.



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL En date du 27/10/2023 Validité de 3 mois

SAINT-MARTIN-LE-NOEUD Extension - BT / RT - SOUTER - Rue des malades 2023-0314-T

Commune: Localisation: Dossier n°:

							Financement	Partic	Participation
Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.000)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionable	PCT 40%	Particulier - SA HLM du Beauvaisis Avec aide	Particulier - SA HLM du Beauvaisis Sans aide
Basse Tension	7 923,82 €	7 923,82 €	1 584,76 €	633,91 €	10 142,49 €	8 557,73 €	3 423,09 €	5 134,64 €	8 557,73 €
Réseau Téléphonique	5 088,45 €	5 088,45 €	1 017,69 €	407,08 €	6 513,22 €	5 495,53 €		6 513,22 €	6 513,22 €
TOTAL	13 012,27 €	13 012,27 €	2 602,45 €	1 040,99 €	16 655,71 €	14 053,26 €	3 423,09 €	11 647,86 €	15 070,95 €

Le Directeur, Sabine BLANCHARD

S de l'oise S

Envoyé en préfecture le 16/12/2023

Reçu en préfecture le 16/12/2023

ID: 060-216005793-20231214-33_2023-DE